

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1978

DECRET N° 78/584 /MTJ.SGFPT.DFP/2101/4  
portant intégration et nomination de Mon-  
sieur FOUMO-BIERRI Michel dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Servi-  
ces Techniques (Agriculture).-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

REFERENCES :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur le solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant/statut commun des  
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-  
vent les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispo-  
sitions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 règlementant la  
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militai-  
re du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mi-  
nistre du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exerci-  
ce du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 546/SGER du 20.4.1978 du Directeur des Af-  
faires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'in-  
téressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur FOUEMO-BIERI Michel, né le 12.10.1946 à Moukala, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Technicien, des Certificats de Technicien Vétérinaire et de Spécialisation en Elevage en Milieu Tropical obtenus en Belgique, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MER	1
SGER	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2